

Conseil municipal de Culhat : séance du 7 septembre 2026

Le conseil municipal s'est réuni le 7 septembre 2026 à 18h30 à la mairie de Culhat.

Présents – Gilles Bergami, Julie Montbrizon, Fabien Tontini, Coralie Gessa , Cédric Salles, Gaëlle Décombas, Joël Ferrier, Isabelle Chassaing, Lydie Bernard, Thierry Bachellerie,.

Absents excusés – Patrick Giraud (pouvoir à Gilles Bergami), Fabienne Delamare (pouvoir à Isabelle Chassaing), Matthieu Bernard (pouvoir à Julie Montbrizon), Cyril Potelleret, Muriel Labre

Signature de la feuille de présence en début de séance et constatation que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Coralie GESSA

Les travaux et décisions sont résumés ci-après.

Deux présentations ont précédé l'ouverture formelle du conseil municipal :

- Présentation du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) par Mme Laetitia Sancium, coordinatrice. Ce sont des regroupements de professionnels de santé d'un territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, afin de renforcer leur coordination et de répondre aux besoins identifiés d'une population par la mise en œuvre d'actions partagées. Exemples de missions : amélioration de l'accès aux soins, organisation de parcours de soins pluriprofessionnels autour du patient, gestion de crise sanitaire exceptionnelle...
- Présentation du projet de « restauration morphologique » du Litroux par M. Arthur Haddou, animateur rivière à Billom Communauté. Les travaux vont consister à restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau. Les actions envisagées se restreignent à l'emprise actuelle du Litroux, il n'est pas question ici, de re-méandrer le Litroux (changer son lit d'écoulement). Des aménagements dits « souples » en génie végétal vont être installés (banquettes végétalisées, épis déflecteurs, micro-seuils de fond, fascines de saules).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

2. Titularisation adjoint technique (école)

Un agent technique est stagiaire depuis 1 an. Sa titularisation est proposée au poste d'adjoint technique territorial pour l'école et l'entretien des locaux.

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

3. Avancement de grade des agents techniques

Des avancements de grade peuvent être réalisés pour l'année 2026.

Après échanges, un seul changement de grade est proposé. A cet effet, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe avec prise d'effet au 24 septembre 2026.

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

4. Assainissement et eaux pluviales : études et subventions

Monsieur le maire explique la nécessité de réaliser deux études relatives, à la gestion des eaux usées (assainissement) ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales. Ces deux projets sont portés par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier dans le cadre d'un groupement de commandes auquel la commune a adhéré. Elles sont éligibles à subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63).

- Assainissement : coût total de 8 655€ HT dont 2 260€ HT pris en charge par l'AELB et 1 241€ HT par le CD63 ;
- Eaux pluviales : coût total de 22 422€ HT dont 11 211€ HT pris en charge par l'AELB.

La réalisation des études et les demandes de subventions doivent être approuvées par le conseil municipal.

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

5. RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif)

Ce rapport annuel, imposé par le CGCT, doit faire l'objet d'une délibération puis transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet du PDD et au système d'information spécifique qui l'abrite (SISPEA).

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

6. Subvention à l'association « Les Foulées Culhatoises »

Le dossier déposé par cette association est complet et lui ouvre droit à une subvention de 305€.

Vote et décision : 1 abstention et 12 voix pour.

7. Subvention à l'association EUROP'RAID

Cette association est engagée dans un projet humanitaire. Il est proposé de l'encourager et de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 305€.

Vote et décision : approbation à l'unanimité.

8. Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Cette motion, proposée par un groupe de parlementaires, est présentée au conseil municipal.

Décision : soutien unanime.

Questions diverses

- **Salle des fêtes : amélioration du dispositif / règlement de location.** Une réflexion sera menée pour améliorer le dispositif des réservations. Parmi les points à étudier : louer le complexe entier au lieu de séparer la salle polyvalente et la salle des fêtes, ceci afin de faciliter les accès ; révision des tarifs, etc. Ces questions devront être approfondies et précisées en commission. Le nouveau dispositif sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.
- **Compensation financière par la CCEDA :** l'ONF a été missionnée pour évaluer le préjudice financier subi par Culhat au titre d'un terrain boisé d'environ 12 hectares, situé à Bassinet, qui serait transformé en ilot de sénescence. Des discussions sont en cours avec la Comcom pour convenir du montant définitif de cette compensation.

- **Proposition de l'entreprise MOABEE** : Cette entreprise, propose un « package » couvrant téléphonie et connectivité, impression et flux documentaires, infrastructures informatiques et cybersécurité. Le coût mensuel est de 1 690€, soit environ 690€ de plus par rapport à la situation actuelle et s'explique essentiellement par le nécessaire dispositif de cybersécurité à mettre en œuvre. MOABEE est la seule entreprise qui propose une offre couvrant l'ensemble de nos besoins. L'offre détaillée sera présentée et soumise à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.
- **Travaux du toit de la terrasse de l'école** : Les travaux ont été effectués cet été. La charpente est en bon état et l'étanchéité a été faite, ce qui permet de laisser un certain temps avant la réalisation d'autres travaux.
- **Point sur les commissions** : Aucune commission ne s'est réunie depuis la précédente séance du CM (période de vacances).
- **Protection sociale complémentaire** : Prise en charge actuelle, de 20€ par mois pour les mutuelles et de 7€ pour la prévoyance. A partir de janvier 2029, il n'y aura plus de contrat de labellisation, mais un contrat collectif obligatoire pour la prévoyance pour tout le personnel avec une prise en charge de 50% du montant minimum.
- **Dates des prochaines séances du conseil municipal** : Lundi 19 octobre 2026 à 20h et lundi 7 décembre 2026 à 20h.